

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 69

Artikel: Le rôle de notre journal

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271508>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSSES

ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Novembre 1966 - N° 69

54^e année

Rédact. responsable.
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD,
Tél. (021) 28 28 06

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces suisses S. A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.—
Fr. 8.75

Abonnement
de solidarité féminine
Fr. 10.—

y compris
les numéros spéciaux
Chèques post. 12-11781

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

à **COPO** Genève

fromage
beurre
yogourt
ice-cream
crème

avec timbres 7 1/2 % !

SOMMAIRE :

- Page 2: Surgélateurs - Publicité
- Page 3: Une femme avec les femmes
- Page 4: Le service social obligatoire pour jeunes filles
- Page 5: La corsetière
- Page 6: L'apprentissage ménager rural

A nos abonnés

Nous vous demandons de bien accueillir le chèque vert contenu dans ce numéro de novembre. Nos frais d'impression et d'expédition ont fortement augmenté ; cela nous oblige à majorer d'un franc le prix de l'abonnement simple. Voici donc, pour mémoire, les diverses possibilités d'abonnement :

- 1. **abonnement de soutien** : Fr. 15.—
- 2. **abonnement de solidarité féminine** : Fr. 10.—
- 3. **abonnement simple** : Fr. 8.—
- 4. **abonnement pour l'étranger** : Fr. 8.75

Nous savons pouvoir compter sur votre fidélité envers ce journal qui défend depuis plus de 50 ans les droits de la femme comme citoyenne, travailleuse, mère de famille et consommatrice.

Pour les Françaises

DRÔLE DE CADEAU

Les députés français ont voulu faire plaisir aux femmes qui travaillent : sur l'initiative du Ministère du travail, ils ont voté récemment un projet de loi tendant à instaurer un congé de maternité (facultatif) d'une année. Ils étaient sûrs de récolter des remerciements émus pour ce cadeau si séduisant et qui, à première vue devait arranger bien des choses en conciliant travail professionnel et possibilité, pour les mères, de s'occuper pendant douze mois de leur bébé.

Cependant, les idées les plus simples ne sont pas toujours les meilleures et ce cadeau alléchant à première vue, révéla vite qu'il était empoisonné. Employées et employeurs ne s'y sont pas laissé prendre.

Quand les premières ont compris que ce serait à elles de payer la facture de cet étonnant présent, elles ont fait une drôle de tête. Le projet de loi, en effet, autorise la mère à prendre, si elle le désire, un congé d'une année, mais à ses frais. Son emploi professionnel ne lui est nullement réservé après cette interruption de douze mois. Le seul profit que retirera celle qui reprendra son activité après un con-

gé-maternité prolongé est qu'elle conservera les avantages sociaux, de salaire, de vacances, acquis au cours des années précédentes. Si l'emploi qu'elle occupait n'a pas été repourvu entre temps, elle aura une priorité d'embauche. Mais comment concevoir que dans une entreprise un emploi reste vacant douze mois durant ?

LE POINT DE VUE PATRONAL

Que pensent donc les patrons de ce projet de loi ?

Ils sont catégoriques et déclarent ne pas pouvoir admettre, pour des situations quelque peu importantes, un congé d'un an chaque fois qu'une employée devient mère. Ils ne peuvent envisager de lui garder sa place, qu'ils repourvoieront plutôt... en y mettant un homme !

Et ils sont sceptiques aussi : il n'y aura que peu de femmes aimant leur métier et occupant des postes à responsabilités pour user de ce nouveau « privilège ».

D'autres employeurs déclarent sans ambages que les congés de maternité (quatorze semaines) sont si nombreux qu'ils perturbent

déjà assez le travail sans qu'on incite encore les travailleuses à les prolonger de 9 mois...

CE QUI CHANGERA

Les femmes-cadres sont déjà partout une petite minorité. Avec la menace que fait peser ce projet de loi sur le bon roulement des entre-

H. Nicod-Robert.

(Suite en page 6)

Le rôle de notre journal

Lors du dernier comité, Mme Nicod, rédactrice faisait observer dans son rapport que notre journal se trouvait à une sorte de tournant de son histoire. Autour de nous, les circonstances ont changé : à son début, le « Mouvement féministe » était un organe de combat qui militait, en face d'une majorité d'adversaires, en faveur des droits politiques féminins. Aujourd'hui, trois cantons romands et Bâle jouissent de l'égalité des droits civiques, le

nombre des adversaires a diminué, c'est pourquoi les journaux quotidiens ou hebdomadaires n'hésitent pas à publier des nouvelles féministes, à traiter des problèmes féminins, en butinant au fil de l'actualité.

En raison de cette évolution, quel est notre rôle ? Il reste indispensable et très précis ; il doit éduquer les nouvelles citoyennes en leur soumettant les problèmes qui se posent avec une parfaite objectivité, il doit donc rester

● UNE TRIBUNE LIBRE

de l'influence des partis ou des groupes. Il doit considérer les femmes dans leurs quatre fonctions principales :

mères de famille
citoyennes
travailleuses
consommatrices

et les amener peu à peu à comprendre leurs responsabilités au sein de la société. L'Etat intervient aujourd'hui dans l'existence de chacun, il faut être prêt à suggérer, à critiquer ou approuver les interventions de l'Etat, à les soutenir ou à s'y opposer, puisque nous vivons dans un pays de démocratie directe.

Il est donc évident qu'un journal comme le nôtre aura un programme tout tracé :

● ÉDUCATION CIVIQUE,

propagande féministe, éveil de l'intérêt pour les affaires publiques

● PROBLÈMES SOCIAUX ● PROBLÈMES POLITIQUES,

exposés des opinions différentes avant les votations cantonales, publications des listes de candidates dans les cantons où les femmes sont électrices ; exposés des diverses opinions avant les votations fédérales.

● PROBLÈMES PROFESSIONNELS

promotion de la femme dans la société par la formation professionnelle ; promotion de la femme, au sein de la profession. collaboration active de la femme à la formation scolaire de l'enfance et de la jeunesse, qui est actuellement entre les mains de l'Etat.

● PROBLÈMES ÉDUCATIFS,

● PROBLÈMES ÉCONOMIQUES,

information de l'acheteuse et efforts d'action collective auprès de l'Etat ou des producteurs, pour améliorer le marché, pour éviter la hausse constante des prix.

● INFORMATIONS FÉMINISTES ET FÉMININES

locales, nationales et internationales afin d'établir des liens entre les femmes d'un même terroir, d'un même pays, ou du monde, afin de créer un esprit de solidarité, afin de les instruire les unes par les autres et les amener à agir, de concert, pour le bien général.

(A cet effet, une bibliographie de livres sur des sujets féministes, et d'articles de revue, serait utile.)



Vue partielle de la réserve de la Pierreuse sur Château d'CEX où un bel hommage a été rendu à M. Edouard-Marcel Sandoz, créateur de la réserve. Photo F. Manuel, Lausanne

Ty. Phoo TEA
DÉLICIEUX - ÉCONOMIQUE